

Barbâtre, le vendredi 4 novembre 2022

Le Maire de Barbâtre

A

Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal
BARBÂTRE

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu,

**LE MERCREDI 09 NOVEMBRE
A 19 h 00**

Salle du Conseil Municipal

L'ORDRE DU JOUR de la réunion du Conseil municipal est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022

1. Affaires financières : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
2. Affaires financières : Approbation de la décision modificative n°2

3. Affaires financières : Attribution d'une subvention à l'école privée de la Guérinière pour financer l'organisation d'une classe de neige
4. Affaires financières : Attribution d'une subvention à l'école publique pour financer l'organisation d'une classe de découverte
5. Affaires financières : Demande de subvention LEADER pour l'installation de toilettes sèches
6. Affaires générales : Approbation du rapport des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Année 2021
7. Affaires culturelles : Versement de la participation financière 2022 au Groupement d'Intérêt Public La Déferlante
8. Affaires sportives : Dénomination de la salle des sports
9. Environnement : Inscription d'un sentier pédestre au label départemental Sentier « Les Portes de l'Ile »
10. Urbanisme : Projet d'aménagement de « La Gaudinière » - Validation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) - Autorisation donnée à l'EPF de la Vendée de saisir Monsieur le Préfet pour prescrire les enquêtes publiques nécessaires à la procédure d'expropriation - Autorisation donnée à l'EPF de la Vendée de mener la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale du secteur « La Gaudinière »
11. Affaires foncières : Régularisation de la parcelle AM 542 dans la rue de l'Angle
12. Ressources humaines : Recensement 2023 de la population - Création d'un poste d'agent coordonnateur et de cinq postes d'agents recenseurs

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, il vous est recommandé de donner pouvoir à un autre membre de notre assemblée (un exemplaire ci-joint).

Dans l'attente de nous rencontrer,
Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Louis GIBIER

